

## **DELIBERATION N° 2006/06-19 - ESPACE CHAUDEAU - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTES**

Madame RAVON, rapporteur, indique à l'Assemblée que la procédure de délégation de service public pour la gestion de l'Espace Chaudéau ayant été déclarée infructueuse, il convient de recruter du personnel chargé :

- 1) de la maintenance dans les différents corps d'état,
- 2) de veiller au bon fonctionnement des installations électriques et de lutte contre l'incendie,
- 3) d'assurer l'enregistrement des présences dans le bâtiment.

Compte tenu de l'amplitude des horaires d'ouverture de l'établissement, trois postes à temps complet pour une durée d'un an renouvelable, sont nécessaires pour une bonne gestion des installations.

Madame RAVON indique qu'un poste d'agent technique qualifié figure au tableau des effectifs comme étant non pourvu, elle propose la création de deux postes d'agents techniques qualifiés à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006. Ces agents recevront une formation SSIAP (Service de Sécurité Incendie et Aide aux Personnes).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide par 19 voix pour et 5 abstentions (Groupe Ludres Autrement : Mmes BERTRAND, THIRIET et M. NOEL) et (Groupe Ludres Notre Ville : MM. SAUTROT et FRANOUX) :

- de créer deux postes d'agents techniques qualifiés, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recrutements,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2006.